



PHYSICAL THERAPY IN BELGIUM

Chers médecins,

Le COVID-19 a un lourd impact sur les cabinets de kinésithérapie et leurs patients. Toutefois, ils n'ont pas tous fermé leurs portes. Les patients ayant un **besoin nécessaire ou urgent en soins kinésithérapiques** peuvent continuer leur traitement. Cela concerne principalement les patients atteints de maladies respiratoires (dont la BPCO ou la mucoviscidose), de troubles neurologiques (mono-, para- et tétraplégie, post-AVC, Parkinson), la rééducation postopératoire (orthopédie et traumatologie), les patients avec une incidence de chute accrue et les patients oncologiques et palliatifs.

Les kinésithérapeutes possèdent les compétences requises pour estimer si un traitement est nécessaire pour ces patients. Ces traitements de kinésithérapie nécessaires doivent être effectués individuellement, en tenant compte des précautions de rigueur. Malgré une distribution de matériel plus que chaotique, les kinésithérapeutes qui travaillent se protègent tant bien que mal pour assurer non-seulement la protection de leurs patients mais aussi la leur.

Le traitement de plusieurs patients en même temps ainsi que la présence simultanée de plusieurs personnes dans le cabinet restent strictement interdits. Les visites à domicile et les traitements en cabinet sont autorisés.

Afin de garantir la continuité des soins pendant cette période, le kinésithérapeute a également la possibilité de suivre et de guider son patient via une **téléconsultation par vidéo ou par téléphone**.

Pour la **consultation vidéo**, le kinésithérapeute guidera le patient au moins deux fois par semaine en utilisant une plateforme numérique et lui transmettra un programme d'exercices individuel ainsi que son timing d'activités de la vie quotidienne (AVJ). Pour la **consultation téléphonique**, il guidera le patient par téléphone au moins deux fois par semaine, en plus de lui transmettre un programme d'exercices individuel. Le kinésithérapeute encourage ainsi le patient à suivre son programme d'exercices, il lui fournit des explications et assure un soutien psychologique si nécessaire.

Notons que la plateforme numérique utilisée doit contenir un cryptage de bout en bout, afin que les messages vocaux et les appels vidéo se déroulent de manière sécurisée.

De plus amples informations sur la kinésithérapie en cette période de crise sont disponibles sur le site web de l'organisation professionnelle: www.axxon.be/fr/corona.

Cordialement,

Peter Bruynooghe – Président AXXON, Physical Therapy in Belgium

Bernard Laplanche – Président AXXON, Qualité en Kinésithérapie

Dirk Verleyen – Président AXXON, Kwaliteit in Kinesitherapie